



Banque et remboursement total du credit

Par Visiteur

Bonjour, j'aimerais savoir s'il est possible a l assurance du prêt (qui est pris en charge mensuellement, après avoir vue le virement de la pension) de règle le restant du crédit immo? et quelles sont les démarches a effectue. Je suis invalide a 80% depuis mars 2010 sécurité social.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Bonjour, j'aimerais savoir s'il est possible a l assurance du prêt (qui est pris en charge mensuellement, après avoir vue le virement de la pension) de règle le restant du crédit immo? et quelles sont les démarches a effectue. Je suis invalide a 80% depuis mars 2010 sécurité social.

Si je comprends bien, vous voulez que l'assurance règle immédiatement l'intégralité du crédit?

Très cordialement.

Par Visiteur

Oui car la traite de mon crédit correspond au montant de ma pension et il faut que je fasses l'avance tous les mois.

Par Visiteur

Cher monsieur,

oui car la traite de mon crédit correspond au montant de ma pension et il faut que je fasses l'avance tous les mois.

Malheureusement non, cela n'est pas possible.

En effet, vous êtes dans le cadre d'une relation contractuelle à trois parties: Un contrat de crédit entre la banque et vous, et un contrat d'assurance entre vous et l'organisme d'assurance.

En cas d'invalidité, l'assurance rembourse les mensualités de crédit mais le contrat de crédit demeure bel et bien, selon l'échéancier prévu par le contrat initial.

Le rachat du crédit pas l'assurance invalidité n'est donc pas possible, sachant que cette dernière n'est tenue d'assurer le paiement dans la limite de qui est prévu dans le contrat d'assurance.

Vérifiez dans votre contrat d'assurance mais personnellement, je n'ai jamais vu un tel contrat prévoir la possibilité d'un rachat total ou partiel.

Très cordialement.